

CONFORMITÉ RGPD – RECONDUCTION DU CONTRAT DPO (DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES) EXTERNALISÉ

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R2122-2, R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022DELIB063 du 7 juin 2022 portant approbation d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre du règlement général européen sur la protection des données ;

Vu la convention constitutive d'un groupement signée entre Arve & Salève et la Commune de Reignier-Ésery ;

Vu le contrat de prestation conclu avec la société Covateam par Arve & Salève dans le cadre du groupement de commandes ;

Considérant qu'à la suite de la prestation de mise en conformité RGPD, il est d'intérêt d'avoir un délégué à la protection des données (DPO) externalisé ;

Considérant la proposition de la société Covateam pour assurer la prestation de DPO externalisé sur une période de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : de conclure avec la société Covateam un contrat de prestation de DPO externalisé pour 3 ans du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027 de 7 heures par an pour un montant forfaitaire total de 3 060 € TTC soit 1 020 € TTC par an ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget primitif 2024 ;

Article 4 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution.

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 22 janvier 2024

Le Maire,

Lucas PUGIN